



CONCOURS / L'interprofession bois Auvergne-Rhône-Alpes (Fibois) avec ses partenaires¹ lance le prix de la construction bois 2020. Les dossiers de candidature sont à déposer jusqu'au 28 février 2020.

Prix régional de la construction bois, c'est parti !

Si vous êtes architecte, ingénieur, constructeur bois ou maître d'ouvrage et que vous avez conçu, construit, réhabilité, aménagé, commandé un bâtiment contenant une part significative de bois, livré après le 1er janvier 2017 sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, vous pouvez alors participer au prix régional de la construction bois en Aura et également au [prix national de la construction bois](#). Il n'y a qu'un seul formulaire pour s'inscrire aux deux concours. Un jury se réunira en mars pour sélectionner les lauréats régionaux ainsi que les finalistes qui seront présentés au jury national. Si votre projet se situe sur le

département de l'Isère, vous participerez également au prix départemental de l'Isère organisé par Fibois 38. La remise des trophées aura lieu pendant le Salon Architect@Work les 11 et 12 juin 2020 à Lyon.

En participant au prix régional de la construction bois d'Auvergne-Rhône-Alpes, votre candidature sera valorisée avec des outils de communication spécifiques : un livre qui valorise l'ensemble des candidats ; une exposition qui est présentée, lors de différents événements et manifestations à travers la région. Des reportages vidéo des ouvrages lauréats seront mis en ligne pour être soumis aux votes du grand public.

Un prix « *coup de cœur du public* » sera attribué à l'un de ces projets.

Toutes les candidatures seront visibles et valorisées sur le Panorama de la construction bois sur www.panoramabois.fr une base de données illustrée qui recense les réalisations bois remarquables sur tout le territoire.

Déposez votre (vos) dossier(s) jusqu'au 28 février 2020 sur www.prixnational-boisconstruction.org
Plus d'info sur www.fibois-aura.org
rubrique actualités

1- Le réseau des Interprofessions territoriales Fibois et avec le soutien de la Région, de la Draaf et de l'Ademe en partenariat avec le Conseil de l'Ordre régional des Architectes Auvergne-Rhône-Alpes.